

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022**

Nombre de Conseillers : 45  
En exercice : 45  
Présents : 23  
Pouvoirs : 14  
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire:  
Le 06/07/2022

Le 12 juillet 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Armand CHAUMONT), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Valérie BOYER (Pouvoir Jean-Jacques DUMONT), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT (Pouvoir Marc PECHOUX), Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Patrick NABETH (Pouvoir Bernard REY), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Gérard PORRETTI, Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Frédéric VALLOS (Pouvoir Corinne MARTIN GAJAC).

Secrétaire de séance : Gilles GARNIER.

**OBJET : GEMAPI – Convention de coopération et de financement pour la mise en œuvre d'un programme territorial de gestion de l'eau de la nappe des cailloutis de la Dombes.**

M. David POMMIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI et de l'agriculture, rappelle que la Communauté de communes de la Dombes a lancé une consultation en vue de l'élaboration d'un programme territorial de gestion de l'eau (PTGE). La mise en œuvre d'un tel programme a pour finalité de mieux connaître le fonctionnement de la nappe des cailloutis de la Dombes et d'optimiser son utilisation à l'avenir au regard des évolutions climatiques. En effet, la nappe des cailloutis de la Dombes est une ressource majeure pour le territoire de la Dombes élargie et les dernières décennies montrent que les effets du changement climatique bouleversent son fonctionnement. Cette opération est inscrite dans les fiches actions du PCAET de la CCDSV.

Pour rappel, entre 2015 et 2020, les bassins de gestion des eaux superficielles et eaux souterraines de la Dombes ont été placés en état de vigilance sécheresse par la Préfecture de l'Ain. La succession d'années sèches a mis en évidence la fragilité de cette ressource réputée robuste. La perspective d'un changement climatique rapide et prononcé rend cette situation d'autant plus préoccupante que les enjeux sont ici majeurs.

La Dombes n'étant pas couverte par un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), les services de l'Etat et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse encouragent la mise en œuvre d'une dynamique locale de concertation pour définir et déployer un plan de gestion à l'échelle de cette masse d'eau, intégrant la prospective d'évolution sociétale et climatique.

La mission du PTGE est décomposée en 4 phases :

- **Phase 1** – Etat des lieux
- **Phase 2** – Diagnostic de la vulnérabilité au changement climatique
- **Phase 3** – Analyse prospective de l'équilibre besoins / ressources et scénarii d'adaptation
- **Phase 4** – Elaboration d'un plan d'adaptation opérationnel

La durée de l'étude est prévue sur 24 mois et son montant s'élève à 299 130 € TTC.

Si la mise en œuvre et la réussite d'un PTGE reposent sur une multitude d'acteurs, le portage administratif d'une telle démarche ne peut s'envisager qu'au singulier. En concertation avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'ensemble des collectivités concernées (EPCI FP, Syndicats de rivières et Syndicats des eaux), la Communauté de Communes de la Dombes a été désignée structure porteuse du PTGE à l'échelle de la nappe des cailloutis de la Dombes.

Le périmètre de réflexion concerne au total 10 EPCI à fiscalité propre, chacun étant à son échelle le coordinateur de la transition écologique. Aussi, pour assoir le rôle des EPCI au sein du cycle de concertation et de co-construction qui se lance, chacun est invité à acter une participation financière via la convention de coopération et de financement annexée à la présente délibération. Cet accord définit en outre une répartition des frais d'études et d'animation sur la base de la surface des EPCI concernée par la nappe des cailloutis de la Dombes, la coordination de l'opération, la gouvernance et les engagements des signataires.

La durée de la convention couvre la période nécessaire pour la mise en œuvre de cette étude. Celle-ci prendra effet à la suite de la signature des partenaires identifiés.

Le plan de financement proposé est le suivant :

EPCI	Superficie Totale (km <sup>2</sup> )	Surface concernée par la nappe des cailloutis (km <sup>2</sup> )	Pourcentage de la surface totale étudiée	Répartition du reste à charge au prorata de la surface
CC de la Dombes	631	617	41%	25 651 €
CC Val de Saône Centre	158	124	8%	5 168 €
CC Dombes Saône Vallée	179	166	11%	6 895 €
CC de Miribel et du Plateau	66	46	3%	1 921 €
CC de la Côtière à Montluel	127	82	5%	3 420 €
CC de la Plaine de l'Ain	712	86	6%	3 560 €
CC RAPC	170	14	1%	581 €
Grand Bourg Agglomération	1237	201	13%	8 358 €
CC de la Veyle	212	102	7%	4 242 €
Métropole de Lyon	534	65	4%	2 722 €
<b>TOTAL</b>	-	<b>1503,37</b>	<b>100%</b>	<b>62 517 €</b>

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 23/06/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER** la participation financière au programme territorial de gestion de l'eau pour un montant qui s'élève à 6895 € pour la CCDSV ;

- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention de coopération et de financement avec la Communauté de communes de la Dombes pour la réalisation du programme territorial de gestion de l'eau de la nappe des cailloutis de la Dombes ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget GEMAPI.

Trévoux, le 12/07/2022

Le Secrétaire de Séance,

Gilles GARNIER



Affichage sous format électronique :

15 JUL. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX



